



Liste de diffusion cfa-cfppa.syndique@snetap-fsu.fr –

BULLETIN INFO CFAA/CFPPA Janvier 2015

Le SNETAP FSU rencontre la conseillère du ministre
L'appel des 50, signer la pétition en ligne
Les CCPR, commissions consultatives régionales : nouvelle composition
Le régime indemnitaire des administratifs sur emplois gagés.

1/ Le SNETAP FSU rencontre la conseillère du ministre et la DGER le 27 novembre 2014 :

La question des CFAA / CFPPA a été abordée par la délégation SNETAP-FSU. Tout d'abord, sur le temps de travail et les 1607 heures, il semble que « cet épouvantail est enfin remisé ». La conseillère confirme qu'un rapport d'inspection a été commandé par le ministre afin de dresser un état des lieux de l'application du protocole de 98. Le but est d'élaborer des schémas pour faire évoluer celui-ci.

Le SNETAP-FSU a réaffirmé l'intérêt de travailler sur l'écriture d'un texte réglementaire de type décret.

2/ L'appel des 50 : signez et faites signer en ligne :

L'appel des 50 est une pétition en ligne pour la défense des agents de CFAA / CFPPA, pour le respect de leurs droits, pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Cet appel a été décidé par les participants aux assises nationales CFAA / CFPPA d'octobre 2014.

Son but est d'interpeller la DGER et la contraindre à prendre en charge les questions relatives aux conditions de travail dans les CFAA/ CFPPA.

Pour cela, nous avons besoin d'un maximum de signatures.

Signez et faites signer l'appel en ligne sur le site du SNETAP-FSU.

3/ Les CCPR : commissions consultatives paritaires régionales :

Vous avez voté en décembre 2014, à l'occasion des élections professionnelles, pour une organisation syndicale qui vous représente à la CCPR. Cette instance a pour but de défendre les agents payés sur budget (majoritairement de CFAA /CFPPA).

Les collègues désignés par le SNETAP-FSU sont des agents contractuels de catégorie A, B, C. Ils seront convoqués par le DRAAF pour toute question relative à un licenciement ou à un problème disciplinaire et chaque fois qu'un agent demandera la convocation pour un problème d'ordre individuel et professionnel.

Cette instance est importante, elle est le seul lieu de défense et de représentation des agents contractuels.

Vous pouvez connaître le nom et lieu d'affectation de vos représentants en contactant le secrétaire régional SNETAP- FSU.

Enfin, une journée de formation à l'attention des élus sera organisée à Paris courant mars 2015. Ce sera l'occasion d'échanger sur le rôle, fonctionnement et compétences de la CCPR. Les formulaires d'inscription vous seront transmis prochainement.

4/ Le régime indemnitaire des agents de catégorie C sur emploi gagé : le ministère refuse de l'appliquer !

Les CFAA/ CFPPA, zone de non-droits ! C'est avec stupeur que le SNETAP-FSU a appris que l'administration n'appliquait pas le régime indemnitaire aux administratifs de catégorie C en emploi gagé. Début janvier 2015, le SNETAP-FSU a interpellé la DGER à ce sujet.

La réponse est édifiante : « il n'y a pas de décision d'exclusion la DGER est en cours d'examen sur cette situation ».

En attendant, le SNETAP-FSU suit ce dossier et a à nouveau évoqué le problème à l'occasion d'instances en rappelant le caractère discriminatoire de cette mesure et en demandant une correction au plus vite.